Concernant Madame [redacted] aux Bourrely :
La première réclamation de la locataire date du 15/10 avec une intervention dès le lendemain d'un de nos gestionnaires de proximité, qui s'est rendu à son domicile.
Le temps du diagnostic complet de l'immeuble (façade, toiture, cave, colonne), nous lui avons proposé début novembre de remettre en état son logement, le temps de pouvoir étudier sa demande de mutation. Elle a accepté dans un premier temps, puis elle a refusé. Nous lui avons confirmé par courrier son refus de travaux.
La semaine suivante, elle est venue à l'agence pour faire valoir son déménagement sur un T4 sur les Bourrely. Disponibilité que nous n'avions pas, les logements ayant été confiés à l'entreprise à la relocation, pour leur remise en état.
Nous lui avons expliqué qu'il était nécessaire de constituer un dossier de demande de mutation.
Il y a deux semaines, nous l'avons reçue à notre pôle commercial pour faire le point administratif sur sa demande ; il manquait quelques pièces, qu'elle nous a fourni dans les 48 heures. Mais il n'y avait toujours pas de logement de type 4 disponible sur les Bourrely.
Lundi 10 décembre, nous avons appris que son enfant était de nouveau hospitalisé. Nous l'avons appelé pour lui proposer dans l'immédiat un logement de type 4 à la cité Notre-Dame-Limite toute proche, le temps de lui attribuer un type 4 sur les Bourrely ; elle a refusé notre proposition (cf en PJ la lettre que nous lui avons envoyée).
Mardi 11 décembre, sa situation a été étudiée en commission d'attribution des logements (CAL). Décision a été prise de la positionner, sur le contingent 13 Habitat, sur un logement libéré aux Bourrely, aux côtés d'autres candidats sur d'autres contingents. La prochaine CAL devrait attribuer ce logement la semaine prochaine.

Pour les cités Les Bourrely et Notre-Dame-Limite : des marchés viennent d'être notifiés pour remplacer toutes les chaudières individuelles, procéder à l'installation d'une ventilation par équipement basse pression, et isoler les caves, le tout pour un investissement de 700 000 euros sur Les Bourrely et de 600 000 euros sur Notre-Dame-Limite.
Le 7 décembre, nous avons reçu les locataires de Notre-Dame-Limite pour leur expliquer la nature des travaux et le phasage.
Nous leur avons indiqué que pour les caves, l'isolation est prévue en même temps que les autres travaux et qu'il sera fait au préalable des diagnostics obligatoires, pour détecter une présence éventuelle d'amiante. A noter que les caves sont fermées au public.

Pour les logements qui se libèrent : comme le prévoit la loi, avant toute relocation sont réalisés tous les diagnostics obligatoires : amiante, plomb, diagnostic de performance énergétique, diagnostic électricité, diagnostic gaz, diagnostic surface. D'éventuels travaux de remise aux normes et travaux de rénovation sont ensuite effectués. Une fois ces diagnostics et travaux effectués, une relocation peut être envisagée.

Un Plan stratégique du patrimoine de grande ampleur : 13 Habitat s'est doté d'un Plan stratégique du patrimoine (PSP) prévoyant l'investissement jusqu'en 2024 de 1,466 milliard d'euros, dont 786 millions pour les constructions neuves et 680 millions pour les opérations de réhabilitation et rénovation énergétique. Les travaux qui vont être menés aux Bourrely et à Notre-Dame-Limite font partie de ce PSP.
Ce PSP (dont le budget très important n'a été rendu possible qu'avec l'appui du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône) a été voté à l'unanimité du conseil d'administration en avril 2016, sur la volonté du nouveau président Lionel Royer-Perreaut, conscient de la vétusté d'une partie du patrimoine de 13 Habitat (plus de la moitié de nos 34 000 logements a plus de 50 ans d'existence), conscient aussi de l'inaction (ou de la mauvaise action, avec des choix techniques peu opportuns) des précédentes gouvernances dans beaucoup de quartiers qui explique l'état de plusieurs cités (dont Les Bourrely et Notre-Dame-Limite) qu'il faut aujourd'hui réhabiliter.